



Connaître et exercer ses droits et devoirs



« L'accès au droit permet à tout individu, et notamment aux plus démunis, de connaître gratuitement, de façon anonyme et confidentielle, ses droits et ses obligations pour être en mesure de les exercer.

Cette politique publique et partenariale, mise en place localement par le CDAD de la Haute-Marne, est une composante fondamentale du pacte social, consacrée par

la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du 21^{ème} siècle. »

Philippe Mathieu, Président du GIP « Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) de la Haute-Marne » et du Tribunal de Grande Instance (TGI) de Chaumont

Chaque département dispose d'un **Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) qui pilote et coordonne les actions pour l'accès au droit en lien avec les différents partenaires du territoire, au bénéfice de tous.** Créé en mars 2011, le CDAD Haute-Marne est présidé par le président du Tribunal de Grande Instance (TGI) de Chaumont, le juge Philippe Mathieu.

Informer et accompagner

Le CDAD informe les citoyens de leurs droits et de leurs devoirs, notamment les personnes les plus fragiles, et de la manière de les exercer. Il **facilite cet accès au droit et les démarches nécessaires par la mise en place de permanences juridiques gratuites, confidentielles et anonymes**, dans les Points d'accès au droit, les Relais d'accès au droit, ainsi qu'au sein de la Maison de justice et du droit de Saint-Dizier. Ces structures d'accès au droit favorisent également les modes alternatifs de résolution des conflits par le biais de la conciliation et de la médiation. Pour accéder aux différentes permanences d'accès au droit,

il suffit de contacter le CDAD, après un premier entretien d'écoute, un rendez-vous avec un spécialiste du droit est proposé.

Le CDAD met également en place des actions de communication à destination du plus grand nombre (Cf. encadré sur les « ciné-justice ») et des professionnels de l'action sociale par le biais notamment de formations gratuites sur des thématiques juridiques.

Connaître ses droits et obligations, être en mesure de les exercer, est un besoin essentiel pour chaque individu. C'est un élément fondamental du pacte social. La loi réprime, mais elle a aussi pour objectif de protéger les citoyens dans leurs rapports sociaux.

Angélique Decock

LES RENCONTRES « CINÉ-JUSTICE »

du 22 janvier au 12 février 2020

Ces rencontres ont pour objectif de familiariser les jeunes avec le fonctionnement des institutions judiciaires en France et de leur faire prendre conscience qu'ils sont des citoyens avec des droits et des devoirs. L'action vise également à l'éducation au respect de la loi et des valeurs de la République, à la citoyenneté et à la prévention de la délinquance.

Cette 8^e édition a pour thème « Justice et affaires familiales ».

1 091 lycéens et élèves en BTS de Chaumont, Langres, Saint-Dizier et Wassy participeront aux matinées de projections-débats du film « Jusqu'à la garde » de Xavier Legrand, 2017.

Le documentaire « Rendre la justice » de Robert Salis, est proposé à tous, en avant-première, le 30 janvier, au Cinéma Quai à Saint-Dizier, et le 6 février, au cinéma À L'Affiche à Chaumont, de 19h30 à 22h30. La projection est suivie d'un débat.

Contact : CDAD de la Haute-Marne
TGI de Chaumont
23, rue du Palais - 52000 Chaumont
03 25 32 84 20
cdad-haute-marne@justice.fr

Le 24 mai (lundi 25 mai en 2020) est déclarée **Journée nationale de l'accès au droit** par le Ministre de la Justice. À cette occasion, des événements sont organisés partout en France pour faire connaître l'égal accès au droit pour tous et le rôle des CDAD.

